

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 062/2023

**TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN) -
SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT PAR LE CONTRAT NATURE**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt cinq mai à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 19 mai 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Paquereau (pouvoir à Mme Daire-Chaboy), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Quénéa (pouvoir à M. Kabbaj), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), M. Marion (pouvoir à M. Gellusseau)

Absents non excusés :

Mme Métayer, Mme Leray, M. Le Forestier, Mme Bennani, conseillers municipaux

Benjamin Gellusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

OBJET : TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN) - SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT PAR LE CONTRAT NATURE :

Mme Claire Guiu donne lecture de l'exposé suivant :

Pour mettre en œuvre la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), la Région Pays de la Loire déploie deux outils opérationnels régionaux : le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et le Contrat Nature.

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur 3 ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 € HT par projet, avec un taux d'aide régionale de 50% maximum.

Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. À charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Dans ce cadre, un programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » porté par Nantes Métropole, les communes du territoire et d'autres partenaires territoriaux, a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Parmi les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité prévues par la municipalité, le **partenariat avec une association naturaliste pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel, intégrer les enjeux écologiques dans les différents projets et adapter les pratiques** apparaît être éligible au financement par le Contrat Nature, dans la typologie d'actions « observatoire et connaissances ».

Cette action est en cours de définition à l'occasion du renouvellement du partenariat avec l'association naturaliste Bretagne Vivante (Direction environnement). Une sollicitation d'un financement TEN pour cette action pourrait permettre, sur la base d'une enveloppe financière estimée à 30 000 € HT (sur 3 ans) d'obtenir une subvention de 50%, soit 15 000 € HT.

En termes de calendrier, une pré-instruction par la Région en mars 2023 a permis de confirmer l'éligibilité et d'améliorer le dossier. La candidature officielle a été déposée mi-avril. L'instruction du dossier par la commission régionale est prévue en juillet, d'ici là une délibération communale est à programmer avant mi-juin 2023.

Le conseil municipal,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 11 avril 2023,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Rezé pour déployer la Ville Nature,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 11 mai 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mme la Maire ou l'adjointe déléguée à solliciter les subventions auprès du dispositif Contrat nature,
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La maire,
Agnès Bourgeois

